



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E146756

VALABLE JUSQU'AU 25/11/2023

ÉDITÉ LE 05/01/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2009

Forme juridique : EI

Capital : 0

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC

Siret : 513 210 724 00011

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4407288 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :

ALLIANZ IARD 53825308

Assurance Responsabilité Civile :

ALLIANZ IARD 53825308

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2021

Raison sociale : CARBONNEAUX LIONEL

40 RUE DU TILLE
02000 BARENTON BUGNY

Téléphone : 03 23 80 68 61

Portable : 06 48 22 41 08

Fax : 03 23 80 68 61

Site Internet :

E-mail : lionel.carbonneaux@orange.fr

Responsabilité légale :

CARBONNEAUX LIONEL CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	24/09/2019
5222 PROB	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	01/12/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	01/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/12/2022
o Poêle ou insert bois	01/12/2022
o Pompe à chaleur : chauffage	01/12/2022
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/12/2022
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOUR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'AMIENS
2EME ETAGE - IMMEUBLE LE TANIN
34 AVENUE D'ALLEMAGNE
80090 AMIENS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.